

## Publications économiques et financières



### Conjoncture économique

N°590 / juin 2020

# LES PREMIERS EFFETS ÉCONOMIQUES DU CONFINEMENT EN GUYANE

## Un début d'année relativement favorable...

Suite à la crise sanitaire mondiale, les pouvoirs publics ont adopté des mesures strictes de confinement. Ces mesures sont intervenues à la fin du premier trimestre, le 16 mars. Ainsi, les mois de janvier, février et la première quinzaine de mars n'ont pas été impactés par ce choc économique.

## Un 1<sup>er</sup> trimestre qui devait être bien orienté

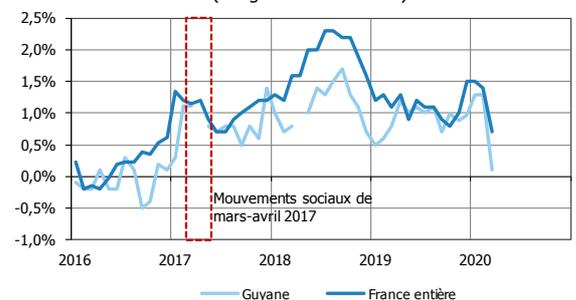
Au quatrième trimestre 2019<sup>1</sup>, les chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM anticipaient une stabilisation de l'activité pour le début 2020, après quatre trimestres de prévisions négatives. La bonne orientation du carnet de commandes du secteur du BTP présageait d'une meilleure année 2020.

## Baisse des prix avant le confinement

Selon l'INSEE, l'indice des prix<sup>2</sup> à la consommation diminue au premier trimestre (- 1,0 %) et est stable en glissement annuel (+ 0,1 %).

Le recul des prix des services (- 1,5 %), de l'énergie (- 2,6 %) et des produits manufacturés (- 0,7 %) explique cette évolution.

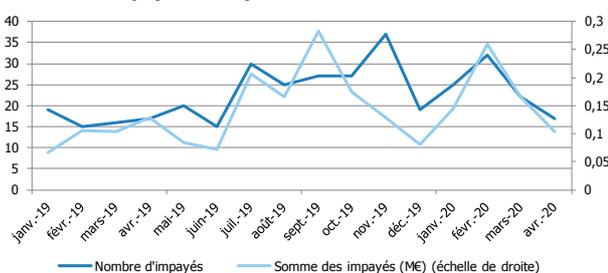
Évolution de l'indice des prix à la consommation  
( en glissement annuel )



Source : Insee, données mensuelles (indice incluant le tabac)

## La hausse des impayés reflète une certaine fragilité des entreprises<sup>3</sup>

Impayés en Guyane en nombre et en valeur



Source : IEDOM, base fiben

Le nombre d'impayés sur effet pour incapacité de payer (environ 70 % des cas) et pour contestation de créance (environ 30 % des cas) a cru avant le confinement avec un pic atteint en février (0,25 M€ représentant 32 impayés). Par comparaison, en 2019, il y avait une moyenne de 22 impayés par mois, soit 0,13 M€.

Le nombre de créations d'entreprise chute de presque 21,5 % par rapport au premier trimestre 2019, à 380 entreprises créées, et de 12,0 % par rapport à fin 2019. Parallèlement, les défaillances d'entreprise diminuent également, -23,4 % sur un trimestre et -31,4 % sur un an.

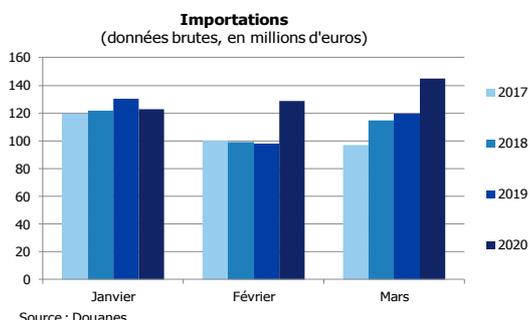
<sup>1</sup> « Tendances conjonctures conjoncturelle du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 », IEDOM, mars 2020

<sup>2</sup> Inflation calculée principalement sur une période précédant le confinement lié au Covid-19 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488366>

<sup>3</sup> « Économies ultramarines – hausse d'impayés », IEDOM, mai 2020

## Maintien de la consommation des ménages et recul des demandeurs d'emploi de catégorie A

Les importations du premier trimestre 2020 progressent de 14 % en glissement annuel et atteignent 396,5 M€, contre 347,7 M€ au premier trimestre 2019. Les importations de gazole augmentent de 58 % à 45 M€ et celles de machines et appareils électriques de 38 % à 22,5 M€. Les exportations augmentent également (+34 %) se portant à 45,7 M€. Cette hausse est principalement à imputer aux exportations de matériels de transport, + 112 % à 10,6 M€, dont 7,9 M€ de conteneurs.



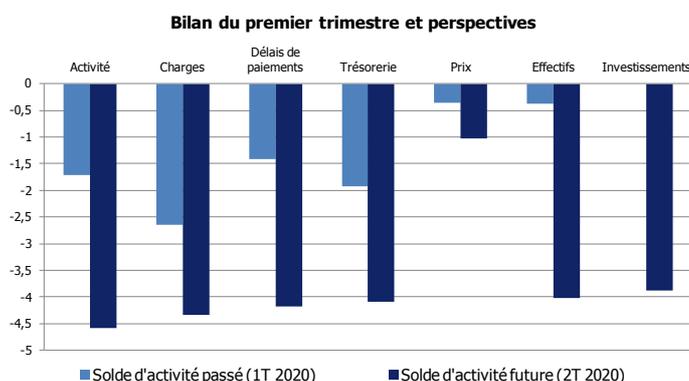
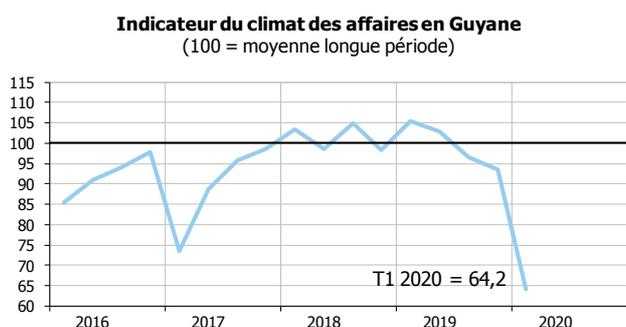
Les importations de biens durables et non durables, reflète du principal moteur de la croissance économique guyanaise (la consommation), sont stables à 115,2 M€ sur le début d'année.

Par comparaison et contrairement à la crise des mouvements sociaux survenus en mars-avril 2017, le port de Dégrad des cannes, où transitent 96 % des marchandises, a pu continuer son activité livrant les produits en Guyane.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A poursuit sa baisse et diminue de 1,8 % au premier trimestre. Par ailleurs, en janvier et février 2020, 31 dossiers de surendettement ont été déposés, contre 36 en 2019 sur la même période.

## ... avant un choc sans précédent

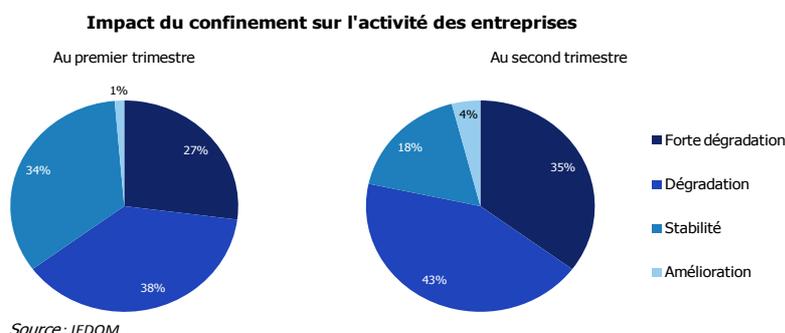
### Chute historique de l'indicateur du climat des affaires



**Au premier trimestre 2020, l'indicateur du climat des affaires<sup>4</sup> (ICA) chute de 30 points et s'établit à 64,2, à son plus bas niveau depuis sa création en 2001.** La composante future de l'indicateur contribue à 95 % à cette évolution. En d'autres termes, les craintes sur le trimestre à venir sont encore plus importantes.

Selon l'INSEE pendant le confinement, le choc économique subi représenterait une baisse de valeur ajoutée de 28 % par rapport à une situation normale, un niveau légèrement plus faible qu'en métropole (33 %).

Cette différence s'expliquerait par la proportion plus élevée du secteur non marchand dans l'économie guyanaise.



<sup>4</sup> Enquête réalisée du 1<sup>er</sup> avril au 12 mai par l'IEDOM, et à laquelle 72 entreprises employant près de 2 500 salariés ont répondu.

## Le commerce et les services marchands : une nécessaire et coûteuse adaptation

Lors du confinement, les commerces et services dits non essentiels sont restés fermés et n'ont pu rouvrir que le 11 mai. Au premier trimestre, 87 % des commerces et 77 % des services marchands ont déclaré une dégradation de leur activité.

Cependant, cette réouverture s'accompagne de surcoûts (réorganisation, protection des salariés et des clients...), et de règles de distanciation limitant l'affluence de certains commerces. Ces contraintes pèsent sur la trésorerie et le niveau d'activité des entreprises, qui devront nécessairement être accompagnées au-delà du premier semestre.

### Réorganisation du plan de vol au centre spatial guyanais (CSG)

La cadence de tir au CSG devrait être réduite pour 2020. Seul 9 des 12 lancements initialement programmés devraient être réalisés en raison du confinement, et de la mise en quarantaine du personnel missionnaire arrivant en Guyane. L'activité au CSG reprend progressivement au mois de mai, avec peu de personnels extérieurs.

## Le tourisme et l'hôtellerie restauration : des secteurs fortement affectés

Par leurs arrêts quasi complets, les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie sont les plus touchés. Selon l'INSEE, la valeur ajoutée du secteur, qui emploie 5 % des effectifs en 2018, chuterait de 90,7 %. Seule la vente de plats à emporter a été autorisée, permettant à certaines structures de s'adapter.

## Le BTP et l'industrie : des secteurs moins touchés

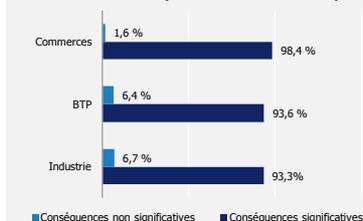
Une entreprise sur deux du BTP constate une dégradation importante de son activité au premier trimestre. Au-delà de la baisse d'activité, des risques de reports de chantiers et d'allongement des délais de paiement sont clairement identifiés par les chefs d'entreprises.

Le secteur du BTP semble moins touché que celui du tourisme, car sans accueil du public, l'application des normes d'hygiène a été moins contraignante et a pu permettre à certaines entreprises d'assurer un minimum d'activité.

Cette capacité à s'adapter se retrouve également dans le secteur industriel, notamment extractive, où 35 % des entreprises interrogées déclarent une stabilité de l'activité au premier trimestre, malgré le confinement.

### Enquête de la CCI : perte du chiffre d'affaires généralisée

#### Graduation des conséquences du confinement par secteur



Source : enquête réalisée par la CCI Guyane

La CCI Guyane a réalisé une enquête afin de mesurer les effets de la crise. Près de 500 entreprises ont répondu entre le 17 mars et le 15 avril.

94 % constatent une perte de chiffre d'affaires, et seulement 7 % se déclarent peu inquiètes des effets de la pandémie sur leur futur.

Par ailleurs, 71 % des entreprises sondées affirment avoir des difficultés d'approvisionnement.

## La monnaie fiduciaire : valeur refuge et facteur de résilience en temps de crise

### Décryptage

Le circuit fiduciaire est un indicateur pertinent du fonctionnement de l'économie, notamment au travers des billets retournés à l'IEDOM.

En effet, ceux-ci ont été prélevés par les consommateurs, utilisés dans des commerces, et restitués aux banques par ces commerces. En d'autres termes, apprécier l'évolution du retour de ces billets, permet d'appréhender une partie du fonctionnement de l'économie réelle tant formelle qu'informelle<sup>5</sup>.

La monnaie remplit trois fonctions différentes : un moyen de paiement ayant une valeur, une unité de compte permettant d'établir le prix des biens et des services, et une réserve de valeur (bas de laine).

<sup>5</sup> Même dans un circuit informel, les billets vont être utilisés *in fine* chez un commerçant, qui ne les stockera pas tous. Ils repasseront donc directement ou indirectement dans le circuit bancaire.

En mars, au début de la période de confinement, les consommateurs ont retiré plus d'argent. Ils n'ont pas utilisé ces sommes en avril les conservant comme réserve de valeur. Cette moindre circulation du fiduciaire est la conséquence d'une certaine prudence des consommateurs et de la fermeture de la plupart des commerces.

### Mars 2020 : augmentation de la masse de billets en circulation

Le début du confinement mi-mars a vu une croissance des billets en circulation, résultante de l'augmentation de 9 % des prélèvements des billets à l'IEDOM et de la diminution de 6 % des retours. Pour le seul mois de mars 2020, l'émission nette de billet<sup>6</sup> en circulation est plus élevée que la moyenne de mars en 2018-2019. Les billets les moins retournés sont ceux de 100 € (-30 %), et les billets de 20 € et 10 € ont été les moins affectés par cette baisse (-8,5 % et -5,4 %).

Lors des mouvements de 2017, le même phénomène s'est produit avec une amplitude comparable.

### Avril 2020 : moindre circulation fiduciaire dans l'économie

Lors du mois d'avril 2020, les banques ont prélevé 27 % de moins de billets qu'en avril 2019, et ont retourné 38 % de billets en moins. Pour le seul mois d'avril, l'émission nette de billets en circulation est plus élevée en 2020 qu'aux mêmes moments 2018 et 2019. Les retours des billets ont largement diminué : ceux de 100 € ont chuté de 50 %, et dans une moindre mesure ceux de 50 € de 30 %.

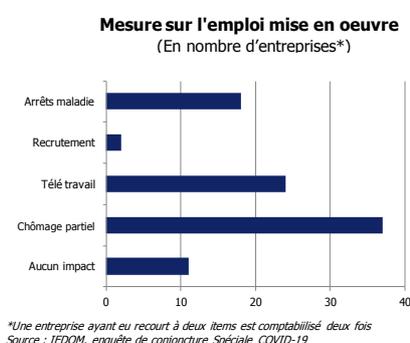
Différence entre 2017 et 2020, lors des mouvements sociaux, les prélèvements ont reculé de 47 % et les versements de 43 %, faisant chuter les émissions nettes mensuelles d'avril 2017 de 100 %.

## D'importantes mesures de soutien à l'économie

Afin de soutenir l'économie, les pouvoirs publics ont adopté plusieurs dispositifs pour diminuer les charges des entreprises et protéger les salariées (recours au chômage partiel, report des échéances fiscales et sociales) et pour aider les entreprises à reconstituer leurs trésoreries (prêts et aides). Ces outils, destinés à pallier des difficultés conjoncturelles ont été mis en place dès le 25 mars. En Guyane à mi-avril, 67 % des entreprises connaissaient les mesures de soutien (selon l'enquête réalisée par la CCI).

### Allègement des charges d'exploitation

#### Un recours massif au chômage partiel



35 % des entreprises sondées par l'IEDOM ont eu recours au chômage partiel dès le début du confinement. Il s'agit principalement des secteurs du tourisme et du commerce (100 % et 65 %), et des services marchands (54 %). Seulement 40 % des entreprises des secteurs du BTP et de l'industrie ont eu recours au chômage partiel.

Les entreprises déclarant n'avoir mis en oeuvre aucune mesure au premier trimestre sont essentiellement celles du BTP et de l'industrie. En effet, certaines ont pu assurer un niveau d'activité minimum, permettant de préserver l'emploi, ou ont pu s'adapter à la baisse d'activité en ne renouvelant pas les contrats courts — plus présents dans ces secteurs liés à la commande publique et où les conditions météorologiques affectent l'activité.

Au 12 mai 2020, la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) a comptabilisé 19 846 salariés mis en chômage partiel<sup>7</sup>, soit 58 % des salariés guyanais (travaillant dans 2 744 établissements).

#### Reports d'échéances fiscales et sociales

Le Gouvernement a également annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels. Au 13 mai, en Guyane, 74 reports représentant 1,6 M€ ont été approuvés, principalement dans le commerce (746 k€), les activités scientifiques et techniques (188 k€) et les secteurs du transport et de l'entrepôt (179 k€). Parallèlement, le réseau des URSSAF, propose un report des échéances sociales des entreprises (22,3 M€ au 19 mai, concernant 5 457 entreprises).

<sup>6</sup> Pour un mois, prélèvements des billets à l'IEDOM déduit des retours des billets à l'IEDOM après avoir circulé dans l'économie.

<sup>7</sup> En cas de recours à l'activité partielle au sein d'une entreprise, les salariés touchés par une perte de salaire, en raison de la réduction de leur temps de travail, doivent être indemnisés par une indemnité d'activité partielle versée par l'employeur. Celui-ci reçoit pour sa part, une allocation d'activité partielle cofinancée par l'État et l'Unédic.

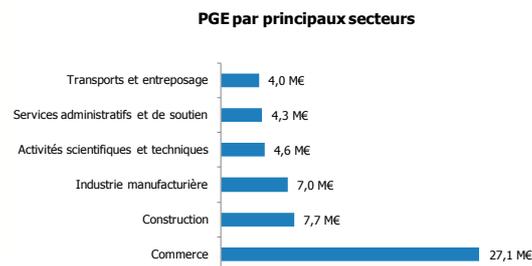
## Accompagnement financier : une contribution réelle

### Un dispositif alliant prêts et dons<sup>8</sup>

#### Les prêts garantis par l'État (PGE)

Le 25 mars, le gouvernement a mis en œuvre un dispositif de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Jusqu'au 31 décembre 2020, les entreprises pourront demander à leur banque un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Au 18 mai, en Guyane, 385 PGE ont été attribués, pour un montant de 65,8 M€. Le commerce, avec 98 dossiers, concentre 41 % des montants de prêts. 87 % des demandes concernent des TPE et 7 % des PME, et représentent respectivement 64 % et 35 % des montants accordés.

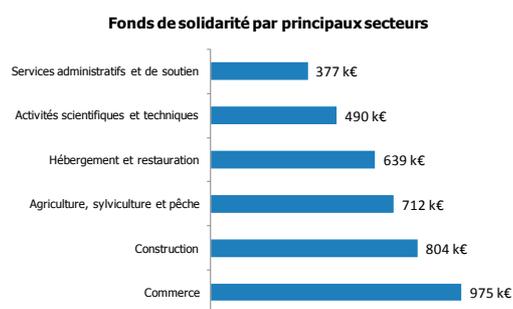


Source : Gouvernement, 18 mai 2020

En outre, Bpifrance, la Banque publique d'investissement, a également mis en place plusieurs mesures : suspension du paiement des échéances de prêts accordés par Bpifrance, et des prêts sans garantie de 3 à 5 ans.

#### Le Fonds de Solidarité

Le 25 mars, l'État a mis en place, avec les Régions, un Fonds de Solidarité. Initialement doté de 1,7 milliard d'euros, ce fonds a été abondé parallèlement à l'allongement du confinement, pour atteindre 7 milliards d'euros, dont 500 millions apportés par les régions. La CTG y contribue à hauteur d'un million d'euros.



Source : Gouvernement, 18 mai

Le premier volet de ce dispositif permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 euros par mois aux plus petites entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieur à 50 %.

En Guyane, 4 198 versements représentant 5,9 M€ ont été versés au 18 mai.

Un second volet au fonds de solidarité a été mis en place le 11 mai. Il permet aux entreprises les plus impactées d'obtenir une aide complémentaire d'un montant qui peut aller jusqu'à 5000 euros.

#### Le Fonds d'Urgence Économique des Territoires de Guyane (FUETG)

Le FUETG<sup>9</sup>, financé par la CTG, et les 4 EPCI, permet aux entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées au confinement de solliciter un prêt à taux zéro. Au 4 mai, sur 991 dossiers complets transmis, 350 dossiers ont été validés en commission, représentant 21,2 millions d'euros de prêt.

#### Dispositifs des banques privés

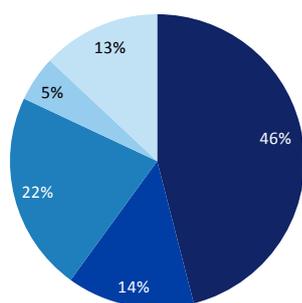
Pour soulager la trésorerie des entreprises dont l'activité est impactée par la crise, les banques commerciales ont pris des mesures *ad hoc* : report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises, et mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues. Ainsi, en Guyane plus de 2 500 reports d'échéances ont été octroyés par les banques.

<sup>8</sup> <https://aides-entreprises.data.gouv.fr/fds>

<sup>9</sup> <https://www.ctguyane.fr/covid19-economie-fonds-durgence-economique-des-territoires-de-guyane-fuetg-120-nouveaux-dossiers-valides-par-la-commission/>

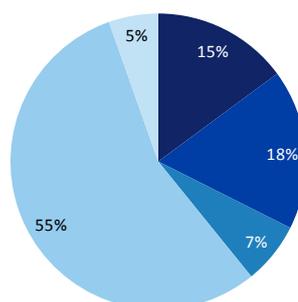
## Évaluation du soutien des établissements de crédit

Lors des mouvements sociaux de mars-avril 2017



Source : IEDOM, enquête de conjoncture spéciale mouvements sociaux mars-avril 2017

Lors du confinement lié à la crise du coronavirus



Source : IEDOM, enquête de conjoncture spéciale COVID-19

Entre 2017 et 2020, le degré de satisfaction des clients vis-à-vis de leurs établissements de crédit s'est nettement dégradé. En 2020, 67 % des sondés sont insatisfaits de leurs relations avec leurs banques, contre 40 % en 2017. Lors du confinement 55 % des entreprises interrogées ont constaté une rupture des relations alors qu'elles n'étaient que 5 % en 2017. La moindre mobilité des personnes peut expliquer en partie cette évolution. En effet, en 2017, la circulation des personnes était plus complexe du fait des blocages, mais elle n'était pas impossible. En 2020, à partir du 24 mars, les déplacements étaient interdits sur tout le territoire sauf exception, restreignant d'autant la capacité des clients à rencontrer physiquement leurs conseillers bancaires ; ce qui peut expliquer en partie le sentiment de rupture de relation.

Parallèlement, la demande vis-à-vis des établissements de crédit a été très forte. En effet, les banques en Guyane ont octroyé 385 nouveaux crédits et ont consenti à plus de 2500 reports d'échéances en 7 à 8 semaines, en faisant face elles-mêmes à des contraintes opérationnelles fortes.

### Les aides aux ménages fragiles

Pour les ménages, près de 10 millions d'euros d'aides exceptionnelles ont été versés à 35 000 familles guyanaises courant mai : 21 000 familles guyanaises ont reçu la prestation exceptionnelle de restauration scolaire de la Caisse d'allocation familiale destinée aux bénéficiaires du revenu de solidarité et de l'allocation de solidarité spécifique. Elle sera versée pour chaque enfant à charge de moins de 20 ans, de 150 € pour le premier, puis 100 € par enfant. Les bénéficiaires d'une aide au logement auront aussi une aide, de 100 € par enfant de moins de 20 ans à charge. 29 000 familles ont bénéficié de cette deuxième prestation exceptionnelle.

### Utilisation du paiement par CB : une baisse soudaine de la consommation lors du confinement

Évolution des paiements interbancaires en Guyane (valeur, % en GA\*)



\* montant au jour j rapporté au montant de ce même jour en année n-1  
Source : analyse réalisée par l'IEDOM sur un échantillon de données de paiement par carte bancaire CB agrégées et anonymisées

L'analyse des paiements interbancaires permet d'appréhender l'utilisation du paiement par Carte Bleu.

Lors du confinement, ils ont diminué en glissement annuel, traduisant une baisse notable d'activité pour les entreprises.

Pendant cette période, les pics de paiements interbancaires font suite aux versements des prestations sociales et des aides du Gouvernement aux ménages les plus fragiles.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ — Responsable de la rédaction : D. FARDEL  
Rédaction : A. LEMAIRE, S. AUBERT — Participation aux travaux : L-H. JASON — Éditeur et imprimeur : IEDOM  
Achevé d'imprimer : juin 2020 — Dépôt légal : juin 2020 — ISSN 2679-0823